

## **EMOVA GROUP**

Société Anonyme au capital de 14.993.740,05 €

23, rue d'Anjou  
75008 PARIS

421 025 974 R.C.S. PARIS

---

**Attestation du commissaire aux compte sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées  
aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 30 septembre 2016

**Cabinet Didier Kling & Associés**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
28 avenue Hoche  
75008 Paris

**Emmesse Conseil et Audit**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
217-219 rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

# **GROUPE MONCEAU FLEURS**

Société Anonyme au capital de 14.993.740,05 €  
23, rue d'Anjou  
75008 Paris

---

## **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2016**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016**

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Sur la base de nos travaux et nonobstant, la réserve exprimée dans notre rapport sur les comptes, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 396.626 euros (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-six euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 15 mars 2017

**Cabinet Didier KLING & Associés**

**Cabinet Emmesse Conseil et Audit**



**Didier KLING**



**Dominique MAHIAS**



**Michel SUDIT**

**Commissaires aux comptes  
Compagnie de PARIS**

**Commissaire aux comptes  
Compagnie de PARIS**